

Voice of English Québec

Mémoire pour les États généraux sur la langue française

Le 25 Octobre 2000

« *Voice of English Québec* » est un organisme à but non lucratif axé sur la communauté anglophone dont la mission est de rehausser la vitalité de la communauté dans les régions de Québec et Chaudière/Appalaches. Ce mémoire veut transmettre aux États généraux sur la langue française une vision claire des éléments concernant la langue que nous estimons essentiels à la survie et à la vitalité de la communauté que nous desservons.

Caractéristiques de la population d'expression anglaise

La population d'expression anglaise de la région de Québec (03) totalise 11 985¹ personnes. Cette population est dispersée dans toute la région, mais la plus haute concentration vit à Québec (26%) et à Sainte-Foy (19%). Les 55% restants se retrouvent dans un rayon de 40 kilomètres de la ville de Québec, à l'exception d'une petite concentration à Baie Saint-Paul.

Dans la région Chaudière-Appalaches (12), la population anglophone (d'expression anglaise) totalise 3 145 personnes². Cette population est aussi dispersée dans la région, mais on trouve la plus forte concentration le long du fleuve Saint-Laurent, entre Lévis et

¹ Québec Demographic Study 1996, J.W. COMM INC. 550, Rue d'Aiguillon, Québec (Québec) G1R 1M3
Based on 1996 Statistics Canada census data – FOLS – First Official Language Spoken data.

² I.B.I.D.

Saint-Nicolas. Une forte concentration d'anglophones vit aussi dans la grande région de Thetford Mines.

On doit porter une attention particulière à certaines caractéristiques de la population d'expression anglaise. **1)** Au cours des trente dernières années, on note une tendance à la baisse de la population anglophone de la région. En 1971, on évaluait à 18 035 le nombre de personnes dont la langue maternelle était l'anglais, dans la région de Québec et les 29 municipalités environnantes. En 1991, cette population n'était plus que de 11 255 personnes, sur un territoire comparable. **2)** Cette tendance s'est stabilisée au cours des dix dernières années. On n'a noté aucune différence significative dans la population anglophone (d'expression anglaise) de la région entre 1991 et 1996 (Statistiques Canada, données FOLS – First Official Language Spoken). **3)** Au cours des dix dernières années, la population anglophone a également su maintenir sa stabilité grâce à un noyau central combiné à un retour aux sources de quelques exilés. En 1991, 22% de la population anglophone (d'expression anglaise) était formée de gens récemment établis dans la région. **4)** Les personnes âgées de 65 ans représentent 15% de la population anglophone (d'expression anglaise).

Dans les deux régions, environ 80% de la population anglophone (d'expression anglaise) considère son niveau de bilinguisme comme fonctionnel. Les deux segments de la population anglophone (d'expression anglaise) dont le niveau de bilinguisme est le moins élevé sont les personnes âgées et les nouveaux arrivants.

La communauté anglophone est solide et bien vivante. Elle s'est donnée les moyens d'agir par le biais de plus d'une centaine d'organismes, et par l'implication de nombreux bénévoles. Elle peut se concentrer sur ses problèmes et trouve des solutions créatives et réalistes aux défis auxquels elle doit faire face. Elle est en évolution constante et s'implique dans de nouvelles initiatives pour assurer sa survie et sa vitalité dans l'avenir. Pour que la population d'expression anglaise réussisse dans cette entreprise, il faut qu'elle puisse compter sur l'appui de l'importante communauté francophone. En effet, la population anglophone de notre région a une longue tradition de partenariat avec la majorité francophone. Les récents succès dans le domaine de la santé et des services sociaux en sont un éloquent témoignage. Nous pouvons donc affirmer avec assurance que notre communauté est et restera bien intégrée au sein de la société à majorité francophone de la région.

La langue et la population anglophone (d'expression anglaise)

« *Voice of English Québec* » comprend et appuie le principe de la promotion et de la protection de la langue française au Québec. Cependant, nous devons mentionner qu'au cours des trente dernières années, la population d'expression anglaise s'est sentie mal à l'aise à plusieurs occasions. Bien que la population anglophone soit convaincue que, en tant que groupe, elle ne représente aucun danger pour la langue française, certains de ses membres ont senti qu'ils ne sont plus les bienvenus au Québec et que l'objectif à long terme du Gouvernement est de la faire disparaître. Conséquemment, plusieurs membres

de notre communauté ont émigré vers d'autres provinces. Considérant la façon dont le Gouvernement a mené le débat sur la langue au Québec, nous croyons qu'il doit assumer une part de responsabilité dans cette situation et qu'il doit adopter des mesures pour endiguer cet exil.

La Loi sur les langues qui restreint l'affichage ne le fait pas seulement pour les établissements commerciaux. Elle s'applique aussi aux organismes et institutions communautaires à but non lucratif qui ont été fondées, soutenues et utilisées par la population anglophone. L'impact de cette mesure est une réduction de visibilité pour ces organismes communautaires donnant l'impression que nous sommes des citoyens de seconde importance. Le Gouvernement fait la promotion d'une société québécoise riche, ouverte et diversifiée. Il nous semblerait consistant, pour justifier cette politique majeure et progressiste, qu'on permette aux communautés minoritaires comme la nôtre d'exprimer totalement leur identité. Ce but pourrait être atteint en élargissant, par le biais de certaines provisions de la Charte de la Langue française, les exonérations accordées aux établissements non commerciaux identifiés à une communauté linguistique minoritaire, spécialement celles qui rendent illégal le fait d'affirmer et afficher publiquement notre identité.

L'autre secteur clé essentiel à la survie à long terme de la communauté anglophone est l'accès aux services sociaux et de santé, ainsi que l'accès à l'enseignement post-secondaire en langue anglaise. Toute restriction additionnelle dans n'importe lequel de

ces secteurs serait extrêmement dommageable pour la communauté et ses membres. Par exemple, si le Gouvernement devait restreindre l'accès à l'enseignement collégial, comme c'est présentement le cas pour l'enseignement primaire et secondaire, ce geste conduirait probablement à la fermeture de tous les établissements collégiaux anglophones de notre région. Pour ce qui est du secteur de la santé et des services sociaux, si on devait encore réduire le niveau des services présentement disponibles en langue anglaise, les résultats seraient désastreux. En plus d'affecter la santé et le bien-être des citoyens d'expression anglaise, ce geste serait perçu par la population comme un indice supplémentaire que la légitimité de leur présence au Québec est remise en cause.

Nous croyons que la communauté anglophone de notre région est un atout précieux pour l'ensemble de la population. Nous croyons aussi que tous les paliers gouvernementaux devraient appuyer et promouvoir cet atout.

États généraux sur la langue française

Conséquemment, c'est avec grand intérêt que « *Voice of English Quebec* », au nom de la communauté anglophone des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, désire émettre les recommandations suivantes aux États généraux sur la Langue française :

- On doit promouvoir et protéger la langue française. Cependant, pour ce faire, le Gouvernement doit trouver les moyens de minimiser les impacts négatifs sur les

communautés de minorités linguistiques telles que la communauté anglophone de notre région.

- Tout en faisant la promotion de la langue française comme langue officielle du Québec, le Gouvernement devrait aussi promouvoir l'usage d'autres langues. Le Gouvernement devrait aussi encourager les autres communautés à préserver leur identité culturelle et linguistique car elles contribuent à la richesse de la société québécoise dont la culture ouverte et diversifiée.
- Tout en protégeant et en promouvant la langue française, les établissements non-commerciaux, les organismes communautaires et institutions associés à des communautés minoritaires devraient être exemptés de certaines provisions restrictives non nécessaires à l'application de la Charte de la Langue française. Ceci permettrait au Gouvernement d'envoyer un message clair aux communautés minoritaires : nous reconnaissons votre valeur et vous encourageons à exprimer pleinement votre identité propre.
- Le gouvernement ne doit pas restreindre l'accès à l'éducation collégiale en langue anglaise. Agir ainsi éliminerait d'emblée l'accès à l'éducation post-secondaire en langue anglaise hors de l'Île de Montréal.
- Que le Gouvernement assure la continuité d'accès aux services sociaux et de santé communautaires en langue anglaise. Des restrictions linguistiques additionnelles résulteraient en des réductions injustifiables d'accès à ces services. De plus, une diminution du nombre d'établissements déjà existants identifiés à la communauté compromettrait la survie à long terme de cette communauté.

Nous réalisons que, comparativement à d'autres communautés minoritaires, la nôtre se porte quand même bien. Nous avons accès à plusieurs services qui ne sont pas encore disponibles ailleurs. Ceci étant dit, nous devons garder en mémoire que plusieurs de ces services sont fournis par des organismes et des institutions que les communautés d'expression anglaise ont elle-même créés pour servir leurs membres.

À ce jour, les membres de nos communautés demeurent très impliqués dans ces organismes, soit par une contribution financière ou par du bénévolat.. Nous sommes très fiers de ces réalisations, mais nous sentons leur avenir constamment menacé par des politiques gouvernementales indûment restrictives. Ces mesures, souvent conçues dans un but autre, mettent nos institutions en péril.